

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**N°002083**

**OBJET :**

**Mission d'étude pour  
l'actualisation du projet  
de territoire :  
attribution du marché au  
Cabinet STRATEAL pour un  
montant de 24 000,00 € HT**

Réf. CB/ED/IA (commande publique)  
Rubrique dématérialisée : 1.1.1  
Délibérations, décisions et arrêtés relatifs  
aux marchés publics et aux accords-cadres  
ainsi qu'à leurs avenants

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU** la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU** la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

**VU** l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

**VU la délibération N°3280** du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 500.000 euros HT pour les fournitures et services et 1.000.000 euros HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté d'Agglomération avait validé un projet de territoire en 2017, élaboré dans un contexte de contractualisation avec la Région pour la période 2018 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que le contrat territorial régional se termine et qu'il convient de préparer la 2<sup>ème</sup> génération sur la période 2021 – 2027 ;

**CONSIDÉRANT** que le futur projet de territoire devra répondre aux exigences et enjeux de l'Etat en proposant des stratégies régionales et européennes ;

**CONSIDÉRANT** que cette étude doit être réalisée par un cabinet spécialisé et que le montant estimatif de cette dépense dépasse le seuil des 40 000 € HT, une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée ;

A l'issue de celle-ci.

## DÉCIDE

- **Article 1 :** D'attribuer le marché concernant la mission d'étude pour l'actualisation du projet de territoire au groupement d'entreprises dont le mandataire est le Cabinet STRATEAL, domicilié 4 rue de la mare, 92 370 CHAVILLE pour un montant annuel de 24 000,00 € HT afin de réaliser une mission d'étude pour l'actualisation du projet de territoire ;
- **Article 2 :** De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 02 juillet 2021

**Le Président,  
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

**RECU EN PREFECTURE**

Le 02 juillet 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210625-C00208310-AR